

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical

Syndicat Mixte Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze

Réf n°385/2021

OBJET : Guide accueil
porteurs de projets sur
domaine départemental
du Salagou

Membres : 18

Présents votant : 10

Pouvoirs : 2

L'an deux mille vingt et un, et le 19 mars

Le Comité Syndical Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, dûment convoqué le 5 mars 2021, s'est réuni au nombre prescrit par les statuts du syndicat dans la Communauté de Communes du Clermontais.

PRESENTS votants :

- Madame Marie PASSIEUX, Conseillère départementale du canton de CLERMONT L'HÉRAULT,
- Monsieur Michel VELLAS, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Monsieur Jacques ARRIBAT, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard COSTE, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Serge DIDELET, délégué de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Jacky PEREZ, délégué suppléant de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,
- Monsieur Bernard GOUJON, délégué de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,
- Madame Joëlle GOUDAL, déléguée de la Communauté de communes LODEVOIS ET LARZAC,

PRESENTS EN VISIO votants :

- Monsieur Alain BOZON, délégué de la Communauté de communes du GRAND ORB,
- Madame Sophie COSTEAU, déléguée de la Communauté de communes du CLERMONTAIS,

POUVOIRS :

- Madame Julie GARCIN-SAUDO, conseillère départementale du canton de PEZENAS
- Monsieur Jacques RIGAUD, conseiller départementale du canton de GANGES

L'article 1 du Règlement d'utilisation du Domaine départemental du Salagou – mai 2017 stipule que le Syndicat mixte est l'interlocuteur principal pour les porteurs de projets sur les berges du lac.

Afin de faciliter l'accueil des porteurs de projet et encadrer les usages, et comme prévue, un guide a été expérimenté depuis 2018 ; il s'adresse aux porteurs de projets souhaitant :

- 1/ Organiser une manifestation sportive, culturelle ou festive,
- 2/ Prendre des images : tourner des films, des clips... ou faire des photographies,
- 3/ Installer une activité productrice de revenus liée au tourisme ou aux loisirs.

Après plus de 4 ans d'expérience dans la gestion des demandes, il convient de délibérer sur la mise en place d'un guide.

Un comité technique et la commission « porteurs de projets », composés du Département, d'Hérault Tourisme, d'Hérault Sport, du Pays, des communautés de communes, du Département, des communes riveraines du lac ont travaillé à la rédaction du projet annexé à la délibération.

Le Comité Syndical,

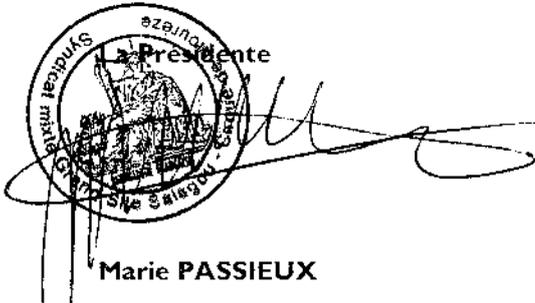
Le rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré et à l'**unanimité** des membres présents et représentés,

APPROUVER le guide d'accueil des porteurs de projets
AUTORISE sa diffusion

Pour Extrait Conforme,
A Octon,
Le 19 mars 2021

La Présidente



Marie PASSIEUX

Reçue en Préfecture et
rendue exécutoire le :

Affichée le :